

## **Suez - Veolia : Proxinvest poursuit son action pour le respect des droits des actionnaires**

**Paris, le 9 Avril 2021**

Proxinvest, première agence française et européenne indépendante de conseil en vote ou proxy souhaite rappeler l'importance primordiale du respect des droits des actionnaires et du bon fonctionnement du marché au regard des derniers développements de l'offre publique de Veolia sur Suez.

Proxinvest a dès septembre 2020 marqué auprès de Suez son opposition à la mise en place d'une fondation de droit néerlandais rappelant notamment la nécessaire consultation préalable des actionnaires via l'Assemblée Générale. C'est donc avec satisfaction que Proxinvest a pris note de la communication de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 2 avril 2021 soulignant que les modifications apportées à cette fondation portent atteinte notamment aux principes de transparence et d'intégrité du marché.

A la suite de la publication de cette communication, de nombreux commentateurs se sont interrogés sur la compatibilité des pouvoirs attribués au conseil d'administration d'une société visée par une offre publique en vertu des dispositions de la "loi Florange" avec la réglementation boursière applicable. Proxinvest considère qu'il s'agit d'un débat essentiel pour la place de Paris et est prêt à y contribuer.

Enfin, Proxinvest a reçu une demande de renseignements de la Commission Européenne portant sur l'exercice des droits de vote attachés au Bloc Engie lors de la prochaine assemblée générale de Suez. Par sa réponse à cette demande tout comme par ses prochaines actions d'ici à l'assemblée générale de Suez, Proxinvest continuera de veiller au strict respect de la démocratie actionnariale